

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2305**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

CS : Certificat de spécialisation option Taille et soins des arbres

Nouvel intitulé : Diagnostic et taille des arbres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (CPC) du MAAPAR	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Taille et soin des arbres est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il repère l'arbre ou les arbres sur le(s)quel(s) il doit intervenir ; observe et apprécie leur(s) état(s) et les contraintes d'intervention.
- Il apprécie son mode d'intervention lié aux caractéristiques techniques du chantier.
- Il s'équipe en fonction des caractéristiques du chantier et en respectant les normes et réglementations de sécurité.
- Il intervient sur tout type d'arbre d'ornement, de toutes dimensions et en toutes situations, en suivant les normes et règles de bonne exécution et de sécurité, en utilisant les techniques adaptées
- Il a un souci constant de surveillance liée à la sécurité du chantier
- Il s'informe, traite l'information et informe

UCP1 : Justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement

UCP2 : Participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins aux arbres d'ornement

UCP3 : Maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal

UCP4 : Exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activités :

- Les entreprises d'élagage, spécialisées dans ce domaine d'activité.
- Les entreprises paysagistes développent en plus de leur activité principale de création et d'entretien de jardins et espaces verts, une activité complémentaire d'élagage.
- Les entreprises de travaux forestiers développent aussi une activité complémentaire d'élagage, éhoupage.
- Les collectivités territoriales dans le cadre de leur service espaces verts peuvent développer des activités d'élagage.

* Types d'emplois accessibles :

Elagueurs, élagueurs taille douce, élagueur-grimpeur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1201 : Bûcheronnage et élagage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le titre est délivré dès lors que les 4 UC qui le constituent sont obtenues.

* Objectifs terminaux d'intégration (OTI) des UC constitutives du titre :

UC 1 : être capable de justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement

UC 2 : être capable de participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins des arbres d'ornement

UC 3 : être capable de maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal

UC 4 être capable d'exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 2305 - UCP1 : Justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - décrire la croissance et le développement des arbres d'ornement - apprécier l'état d'un arbre d'ornement - présenter à un prescripteur les techniques de taille et de soins aux arbres et les actions préventives à mettre en oeuvre en fonction d'objectifs déterminés et dans les règles de l'art
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 2305 - UCP2 : Participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins aux arbres d'ornement	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - participer à l'organisation du chantier dans le respect de la réglementation en vigueur - choisir les outils et les équipements adaptés aux contraintes du chantier et à la réglementation en vigueur
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 2305 - UCP3 : Maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - accéder au houppier en utilisant la technique adaptée à l'arbre et aux travaux à réaliser - se déplacer avec méthode dans la couronne des arbres
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 2305 - UCP4 : Exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - mettre en oeuvre les techniques de taille raisonnée en tenant compte de l'arbre, des objectifs prédéfinis, des contraintes du chantier et de l'esthétique générale - éliminer les rémanents - effectuer en toute sécurité les travaux de prévention des risques, de protection des arbres et d'amélioration du milieu - effectuer le démontage d'un arbre avec et sans rétention dans le respect des règles de sécurité

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°2004-403 du 6 mai 2004 modifiant la partie Réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministre chargé de l'agriculture (JO du 8 mai 2004)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 juillet 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation Taille et soins des arbres (JO du 22 août 2000)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Diagnostic et taille des arbres